

## Vote par procuration

Pour nos membres votants : si vous ne pouvez pas être présent à l'AGA 2011, **ENVOYEZ-NOUS VOTRE VOTE PAR PROCURATION.**

Ce vote essentiel constitue le meilleur moyen de respecter le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée.

Si vous croyez ne pas pouvoir être des nôtres, évitez de courir le risque et envoyez-nous votre vote par procuration. Si vous êtes finalement des nôtres, nous l'annulerons, tout simplement.

L'assemblée votera sur deux points statutaires pour :

- 1) accepter le procès verbal de l'assemblée générale précédente;
- 2) accepter les résultats financiers de l'exercice 2010.

Si les membres amènent d'autres points, l'assemblée votera aussi sur ceux-ci. Cela ne s'est jamais produit encore, mais un membre a le droit de présenter une ou plusieurs motions à l'assemblée générale et demander un vote sur toute question pertinente.

## ☉ MARCHE À SUIVRE :

1. Trouvez un membre qui votera en votre nom. Assurez-vous qu'il ou elle (a) a le droit de voter et (b) sera présent à l'AGA.
2. Remplissez le formulaire :

### VOTE PAR PROCURATION

*Réseau canadien pour les musiques nouvelles*  
**Assemblée générale – le 6 juin 2011**

Je, \_\_\_\_\_,  
remets par la présente mon vote à  
l'Assemblée générale du Réseau  
canadien pour les musiques nouvelles  
du 20 mai 2010, à

\_\_\_\_\_,  
membre du RCMN.

Signé : \_\_\_\_\_.

Adresse :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Envoyez-le de l'une des manières suivantes :

- **PAR COURRIEL**

[admin@reseaumusiquesnouvelles.ca](mailto:admin@reseaumusiquesnouvelles.ca)

Numérisez le formulaire en format JPG ou PDF

- **PAR TÉLÉCOPIEUR**

514-866-0456 (CMC Montréal)

- **PAR LA POSTE**

*RCMN – Vote par procuration 2011*

416, rue McGill

Montréal QC H2Y 2G1